

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18126 - 70ÈME ANNÉE

Audience solennelle de la Chambre régionale des comptes

Situation financière des communes « très préoccupante »

La Chambre régionale des comptes de La Réunion-Mayotte a fait hier son bilan d'activité en présence de Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Ce dernier a souligné la fragilité des recettes des communes, dont la situation financière « reste très préoccupante », cela dans un contexte spécifique. Malgré tout, les collectivités participent à ce qui est appelé le redressement des comptes publics. Avec une baisse des subventions de l'État, et des rentrées financières fragiles, le plus dur est à venir.



Discours de Didier Migaud lors de l'audience solennelle de la Chambre régionale des comptes.

Une centaine de personnes a participé hier à l'audience solennelle de la Chambre régionale des comptes. Élus, responsables de service et membres de conseils consultatifs

ont écouté le rapport du procureur financier, celui du président de la CRC et enfin l'intervention du premier président de la Cour des comptes.

Les discours ont fait ressortir les difficultés des communes à faire

face à leurs dépenses, alors qu'elles doivent aussi faire face à une diminution des subventions de l'État. Les collectivités sont en effet mises à contribution dans le plan d'économies du gouvernement. Rappelons que ce dernier a décidé de ponc-

tionner 11 milliards en trois ans dans les caisses des communes, conseils départementaux et régionaux. Mais avant même que ces mesures soient pleinement appliquées, la situation financière est déjà très tendue.

Hausse des dépenses de fonctionnement

À Mayotte, 7 communes sur 17 et un syndicat de communes font l'objet d'un redressement, précise le procureur financier. Cela, dans un contexte de profond changement, avec la mise en place cette année à Mayotte de la fiscalité directe, et de l'octroi de mer.

À ce sujet, le président Roux fait part d'un constat : « les transferts financiers annuels de l'Etat aux collectivités locales dépassent 100 milliards d'euros », dit-il, « l'augmentation des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie en 2013. Les premiers résultats de 2014 aggravent cette tendance avec une augmentation des dépenses de personnel de près de 4 %. À La Réunion également, les premières informations disponibles révèlent une hausse sensible ». « Si en 2014 la baisse des dotations a été en partie neutralisée par des transferts de ressources nouvelles », poursuit-il, « l'effet de levier de la baisse des dotations se fera plus fortement sentir dans les années suivantes ».

Pour éviter d'augmenter les impôts, les collectivités « devront infléchir leurs dépenses de fonctionnement en recherchant des pistes d'économies en interne et en ayant recours à la mutualisation ».

Une situation spécifique

C'est cet aspect de mutualisation que Didier Migaud a tout d'abord mis en avant dans son intervention : « la Cour encourage à améliorer la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités. En supprimant l'enchevêtrement des structures et des compétences, il deviendra possible pour les exécutifs locaux de retrouver des marges de manoeuvre en vue de satisfaire les besoins les plus urgents de leurs territoires tout en permettant à leur collectivité de participer au redressement des comptes publics ».

Le premier président de la Cour des comptes souligne surtout le contexte général spécifique des communes des DOM, avec des « en-



La taxe sur les carburants est une ressource fragile, car dépendant de la consommation.

jeux ne sont pas nécessairement les mêmes » qu'en France. Didier Migaud pense que « le contexte économique et social spécifique dans lequel elles évoluent montre depuis quelques années des signes de tension qui ont des conséquences sur les priorités de ces collectivités territoriales ».

Il met en exergue des « fragilités structurelles, qui ont encore été aggravées par la crise économique et sociale qu'ont connue les DOM en 2009, crise conjoncturelle qui a lourdement pesé sur les finances communales ». Cela rend la situation financière des communes « toujours très préoccupante ».

« C'est la structure spécifique de leur financement qui repose sur des bases fragiles. Le financement des communes est constitué pour plus du tiers par la fiscalité indirecte (octroi de mer et taxe sur les carburants) qu'elles ne maîtrisent pas », explique Didier Migaud. « Cette ressource augmentait de façon dynamique, en lien avec une consommation en hausse, avant que cette évolution ne s'interrompe brusquement avec la crise économique et sociale de 2009 ». De plus, « l'octroi de mer, qui est une ressource importante de ces communes, repose sur un fondement dérogatoire dont l'avenir est incertain ». Ce système a pu être prolongé jusqu'en 2020, sans garantie pour la suite.

Pour remédier à cette fragilité structurelle des recettes, Didier Migaud propose de « travailler aux moyens de redresser, outre-mer, la part de la fiscalité directe. Ce qui suppose d'établir des bases cadastrales là où elles font défaut, bases servant d'assiette aux impositions locales directes et qui permettraient de collecter l'impôt le plus correctement possible ».

Dans la dernière partie de son intervention, le premier président de la Cour des comptes est revenu sur la question de la sur-rémunération évoquée dans le dernier rapport de l'institution : « il ne faut pas se méprendre sur sa volonté au travers de ses travaux : la Cour ne préconise pas de réaliser des économies au détriment de l'outre-mer mais d'assurer une meilleure efficacité des moyens qui lui sont consacrés ».

Pour les collectivités, ces propos ne sont pas de nature à rassurer. Avec l'application du plan d'austérité, les finances des communes seront donc encore plus tendues. Parallèlement, l'absence de relance de l'économie ne permet pas de dégager de nouvelles recettes sur ce plan. Le plus dur est donc à venir. Sur la sur-rémunération, le premier président de la Cour des comptes rappelle que la refonte proposée vise à redéployer les sommes versées par l'État sous forme de salaires en crédits qui doivent rester sur place.

M.M.

Pas de quoi être rassuré

Edito

À quand un audit de la CRC sur la pertinence et l'efficacité des voyages ministériels ?

Mme George Pau-Langevin arrive, ce soir, par un vol en provenance de Mayotte. Dans son programme rendu public, hier, nous apprenons qu'elle signera à Saint Benoit 3 contrats d'emploi d'avenir. Oui, vous avez bien lu : "3 contrats d'emploi d'avenir". Dans une île où la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté monétaire, où 37% de la population active est à la recherche d'un emploi, où 60% des jeunes sortis du cycle scolaire sont sans travail, à quoi rime ce genre d'opération médiatique ?

Surtout qu'avant elle, son prédécesseur s'était distingué à 2 reprises pour la même opération de promotion. Le 9 novembre 2012, Lurel a fait fort en signant les "7 premiers contrats d'avenir ultra marins"... toujours à Saint Benoît. Cinq mois plus tard, il revient dans l'île et s'offre une nouvelle publicité en signant le 5 avril 2013, 6 nouveaux contrats à Saint Denis qui prévoit 300 embauches.

Au total, 3 voyages ministériels pour signer ... 16 contrats précaires. Si cela ne relève pas de la provocation, on a l'impression que les organisateurs de ces visites ministérielles manquent cruellement d'idées créatives.

D'autant que ces opérations promotionnelles du traitement social du chômage arrivent au mauvais moment. La CRC (Chambre Régionale des Comptes) dénonce la flambée du budget de fonctionnement des Collectivités marqué par l'envolée de la part consacrée au personnel dont seulement 70% ne sont pas encore titulaires. Du reste, la Chambre a déjà prévenu les élus locaux

que le traitement social du chômage relève de la compétence de l'Etat. La Chambre dénonce l'utilisation abusive des fonds communaux pour financer des opérations non communales. Une façon très honorable pour souligner aux Collectivités qu'elle n'ont pas à se plier aux injonctions de l'Etat car dans la République décentralisée chaque institution est définie par la loi qui fixe ses compétences et les moyens financiers y afférents. Il y a même un préfet qui a pondu un arrêté rappelant que les Communes ne doivent opérer que des embauches titulaires, c'est à dire prévues au budget par délibération.

Puisque les recommandations de la CRC restent sans réponse, peut-être faudrait-il un audit sur l'efficacité et la pertinence des voyages ministériels au regard des dépenses supportées par l'État, ainsi que les maires bénéficiaires?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Après la mort de plus de 1000 personnes

Arrêt des raids au Yémen

L'Arabie saoudite a annoncé, le 21 avril, la fin de la première phase, appelée « Tempête décisive » et le début d'une nouvelle, nommée « Restaurer l'espoir ». Cette nouvelle opération se base sur une démarche plus diplomatique que militaire, car centrée « sur la sécurité, le contre-terrorisme et la recherche d'une solution politique ».

Le porte-parole de la coalition, initiée par l'Arabie saoudite, le général Ahmed Asseri, a prévenu que celle-ci « continuera à empêcher les miliciens de se déplacer ou d'entreprendre des opérations à l'intérieur du Yémen », laissant entendre que des raids aériens pourraient continuer à être menés. En effet, des raids de la coalition ont eu lieu contre les miliciens chiïtes houthistes au Yémen, quelques heures après l'annonce du général saoudien.

Changement de tactique

« Après la phase purement militaire, on entre dans une phase politico-militaire », a expliqué diplomate occidental en poste à Riyad, au quotidien « Le Monde ». Pour le ministère saoudien de la défense, les frappes de la coalition sont parvenues « à éliminer les menaces pesant sur la sécurité de l'Arabie saoudite et des pays voisins ».

Le président yéménite Abd Rabo Mansour Hadi, exilé à Riyad, a promis « la victoire (...) Nous allons bientôt retourner dans notre patrie, à Aden [sud] et à Sanaa [la capitale] ». Considéré comme une victoire pour les anti-houthis, le quotidien « Al-Sharq Al-Awsat », propriété de la famille du roi saoudien Salman, a mit en avant la destruction des rampes de lancement de missiles balistiques et des armes lourdes saisies dans les dépôts de l'armée.

Autre symbole de leur victoire, le ralliement du général Abderrahman Al-Halili, chef de la région orientale commandant 25 000 hommes, au président Abd Rabo Mansour Hadi. Autre signe pour l'Arabie saoudite d'une avancée majeure contre les Houthis, le soutien que le Congrès Populaire général, parti de l'ex-président Ali Abdallah Saleh, a accordé à la résolution 2216, adoptée le 14

avril par le Conseil de sécurité de l'ONU, sommant les houthistes de se retirer des territoires conquis ces derniers mois.

Le revers de la coalition s'explique pour certains observateurs par la crise humanitaire. En effet, depuis le début du conflit armé, le 19 mars, près de 1.000 personnes ont perdu la vie et 3.487 autres ont été blessées, selon un bilan publié mardi par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les victimes sont principalement des civils, et le bilan réel devrait être plus élevé, car de nombreux corps ne sont pas transférés dans les centres médicaux, a indiqué l'OMS. Les populations manquent d'eau, de nourriture, de médicaments et d'électricité. Raison pour laquelle, l'Arabie saoudite va modifier son intervention terrestre, qui pourrait aggraver la situation.

Des raids continuent dans le Sud

Du côté iranien, Marzieh Afkham, la porte-parole de la diplomatie, a estimé que « la mise en place d'un cessez-le-feu et l'arrêt des tueries contre une population innocente et sans défense est un pas en avant », d'après l'agence officielle IRNA. A Téhéran, le ministre des Affaires étrangères iranien, Mohammad Javad Zarif, a évoqué la nécessité d'envoyer rapidement une aide humanitaire au yéménites.

Malgré l'annonce de la fin des raids par la coalition, les milices du Sud du Yémen continuent la lutte anti-Houthis. Dans un communiqué de presse, les combattants du Sud ont assuré que « les combats ne cesseront pas sur ce front tant que l'ensemble du Sud n'aura pas été libéré des Houthis et des partisans de (l'ancien président Ali Abdallah) Saleh ».

Le mouvement de résistance du Sud-Yémen regroupe des civils, d'anciens officiers de l'armée et des membres du mouvement séparatiste du Sud (Herak), tous opposés aux miliciens houthis qui combattent aux côtés de soldats fidèles à l'ancien président Ali Abdallah Saleh.

De leur côté, les miliciens houthis ont pris le contrôle de la base d'une brigade militaire à Taëz, dans le centre du pays, après de violents combats, ont rapporté des habitants et un responsable yéménite à l'agence de presse, Reuters.

En dépit de ces raids, l'Iran a affirmé mercredi 22 avril avoir entamé des consultations régionales « dès les premières heures » des frappes au Yémen pour tenter de négocier la fin « inévitable » de ces opérations aériennes annoncées par la coalition arabe. La porte-parole du ministère iranien des Affaires étrangères, Marzieh Afkham, a ajouté que son pays « a commencé ses propres mouvements politiques, ses consultations bilatérales et multilatérales avec des pays de la région au niveau diplomatique ».

SaiLin

C'en est trope !

La falsification Pierre Angrand (2)

2. Publications de M. François Lespinasse (1ère Biographie et Correspondance de Charles Angrand) : Voici ce qu'écrit Robert L. Herbert, professeur à la Yale University, en postface de la première biographie de Charles Angrand, rédigée par M. Lespinasse sous la « guidance » de Pierre Angrand : ce travail « has been made possible thanks to the cooperation of the artist's nephew, Pierre Angrand. Historian in both a public and a private sense, Pierre Angrand has preserved and added to the materials that document Charles Angrand's life : letters to family, friends and associates, published reviews of exhibitions, ephemeral periodicals, books and catalogues. With the help of these archives, François Lespinasse has been able to write the first book of Charles Angrand ».

Grand format en papier glacé, l'ouvrage constitue la première publication entièrement consacrée au peintre. Imprimée en 1982, le dernier neveu du peintre, l'historien, a alors 76 ans...

Un volume de la correspondance, de plus de 300 pages, suivra 6 ans plus tard, en 1988. Pierre Angrand a alors 82 ans. À nouveau, l'historien, dont les archives sont des plus abondantes, est remercié en des termes qui ne souffrent pas d'ambiguïté : « M. Pierre Angrand, sans votre aide et vos encouragements, ce livre n'aurait pu paraître ». Ces travaux paraissent à la fois remarquables par l'étendue de l'érudition et la documentation dont ils font preuve. La Correspondance, courant sur les années 1883-1926, est elle-même enrichie d'un appareil de notes non seulement abondant mais précieux et varié.

En dépit du sérieux de ces deux ouvrages, des failles et des zones d'ombre les traversent. Parmi ces ombres, et non des moindres : Antoine et Emmanuel, nommés et représentés de si belle façon par le peintre. Il appert que ces deux Crayon Conté, de mêmes dimensions, des pendants, ont été vendus séparément. L'un se trouvant à Paris, l'autre à Chicago. Il s'agit pourtant d'œuvres majeures : remarquables par leur acuité, et la sensibilité dans l'observation et le rendu émotif de l'expression de la prime enfance.

Une certitude : « Antoine », acquis par le Musée d'Orsay en 1994 auprès d'une galerie, faisait partie de la collection du neveu. Pourtant, ces noms si lumineux sur le grain du papier, ne sont jamais si absents, si invisibles que sous la plume de Pierre Angrand et de M. Lespinasse. Il faut attendre la biographie de Pontoise de 2006, soit 16 ans après la mort de Pierre Angrand, pour que soient mentionnés très brièvement, pour la première fois, et ensemble, les noms d'Antoine et Emmanuel, sans autre indication. Autant ces noms rayonnent sur le noir du dessin, autant leur absence dans ces études paraît des plus surprenantes.

Une source prétend que ces nouveaux-nés sont les fils de la sœur de l'artiste, Maria (1852-1921) et de son époux Jules Carpentier (1845-1917). Ce qui tendrait à dire qu'ils auraient été orphelins de père dès l'âge de 17 ans environ, et de leur mère dès 21 ans...

Comment expliquer alors qu'aucune trace ne subsiste dans la correspondance de Charles Angrand qui court sur plus de 300 pages, si tenté qu'Antoine et Emmanuel aient été les neveux de l'artiste, alors qu'Angrand se complaît auprès de ses correspondants à relater les études et les difficultés de ses « autres » neveux, Henri et Pierre, alors que l'artiste évoque avec familiarité la santé de ses proches, de la famille, alors qu'il dit les deuils successifs de ses membres (à savoir son père, sa mère, sa belle-sœur, son neveu Henri à la guerre, son frère Paul, sa sœur Maria) ; comment expliquer ce silence assourdissant dès lors qu'il s'agit d'Antoine et Emmanuel, tandis qu'il les a fait figurer de merveilleuse manière au Crayon Conté, aux côtés de sa propre mère ? Comment justifier cette absence dans les notes de bas de page et la biographie détaillée, alors qu'est reproduit en toute fin de Correspondance « ANTOINE » ?

Les exemples sont pléthores : lettre de janvier 1917 à Maximilien Luce : « Ma sœur et mon beau-frère ne sont ni solides, ni vaillants en ce moment – l'hiver leur est dur » ; 23 avril : « Depuis près d'une quinzaine déjà je suis chez ma sœur. Son mari est entré dans une nouvelle crise »... : quid de leurs enfants, s'ils en avaient eu ?

Il y a de ces disparitions qui res-

semblent à des meurtres.

À en croire Pierre Angrand, et si nous nous en tenons à la source évoquée plus haut, ces prétendus neveux, Antoine et Emmanuel, orphelins dès l'âge de 17 ans, auraient été morts tous deux avant 26 ans (!), avant le décès de leur oncle Charles Angrand, puisqu'est signalé dans la contribution de Pierre Angrand lui-même pour l'ouvrage de Jean Sutter qu'il fut, lui, « le dernier neveu » (je cite) avec Luce et Leveillé à accompagner la dépouille du Maître au cimetière de Rouen ; aussi comment se pourrait-il que l'artiste, sensible même au décès d'un inconnu, se recueillant sur la tombe d'un sans-papiers, ainsi que le rapporte le témoignage direct de la saint-laurentaise Madame Varin, n'ait pas seulement mentionné la double disparition tragique à quelque moment que ce fût tout au long de ses 37 années de correspondance de « ses propres neveux » alors qu'il avait pris le soin de les faire apparaître nommément, avec amour, au crayon sur le papier ?

L'hypothèse « neveux », nous la balayons : n'est-il pas écrit à la page 72 de la première biographie, déjà « en 1912, Ch. Angrand fut très affecté par la mort de sa jeune belle-sœur, femme de son frère cadet et mère de ses deux neveux », c'est-à-dire d'Henri et de Pierre : ce qui indique qu'il n'en avait pas d'autres. Il demeure plus vraisemblable que l'artiste ait souhaité ne pas évoquer dans ses lettres l'existence de ces enfants parce que tout simplement ce n'était pas de simples neveux ; quant à Pierre Angrand, informé et très documenté (« à l'exposition de Dieppe de 1904, l'artiste adresse 2 dessins Antoine et Emmanuel », est-il écrit dans la récente biographie de Pontoise), il va de soi qu'il ne pouvait ignorer qu'il s'agissait de ses propres cousins dans cette hypothèse - et s'ils l'avaient été, celui-ci l'aurait indiqué volontiers. Selon toute évidence, concernant ces 2 enfants, Pierre Angrand savait mais il s'est tu à leur sujet tout au long de sa vie, informé il n'a pas souhaité partager ce qu'il savait sur ce point auprès des chercheurs qui se penchaient sur l'œuvre d'Angrand.

Jean-Charles Angrand

Oté

Koué i ésplik son lèvé d'fougad ?

Dimansh dérné dann in lémissyon télé diran dé zèr lo prézidan lé v'ni fé son sho. Lo léstasyon la invit osi bann jèn, banna i poz inn dé késtyon, lo prézidan i réponn. Oilali-oilala mwin prézidan, pou lèr, mwin la pokor fé, mé kont si mwin mi sar fé domin, pou la finans, konm mwin la déza di, mi okip, pou shomaz trakass pi, pou la rotrèt odrémié atann inn ti néstan, épatati-épatata. Lo disk té réyé, lé konm in vié rofrin zané swasant. Ou san konm si tousala i tyinbo pi. Toudinkou son gro kèr i lèv é sé lak li atak nout bann kamarad kominis fransé.

Kosa li di ? Li di konm sa « Bann moun fron nasyon al i babyi konm in trak lo parti kominis fransé zané swasant diss ». Sanm pou mwin momandoné li té dann la difisilité pou koz konm sa. Pou dévir la konvèrsasyon li atak a li nout bann kamarad. Mi koné in takon kamarad rényoné té an frans dann tan la, kiswa té travay dann PTT, té dann la SNCF, kiswa ankor dann la polis, konbyin kamarad té i milit, lavé la kart PCF, donkolor té distribié trak, zordi zot i di a mwin zot i rosan tousa konm in linsilt, konm si lo prézidan i mépriz nout tout.

Néna i di sé in dérapaz. Si sé in dérapaz pou vréman kisa i anpèsh a li domann a nou éskiz. Si li lé prézidan zordi, zot i krwa pa kominis néna in gran par anndan la ? Momandoné mi domann a mwin si na pwil in tik-tak anndan la. Sanm pou mwin konm li néna in dèt èk nou, li dwa a nou bokou, tousala promès li la fé a nou, tousala promès li tyinbo pa. Sanm pou mwin sé in tik-tak, in vié téknik pa tro korèk, konm li dwa a nou, konm li kont pa péyé, pou pi awar a koz èk nou li profèr kass la kord èk nou. Sinonsa koué i ésplik son lèvé d'fougad ?

Justin

Dovine dovinaye, kosa in shoz?

Nana la tèt, na point servèl ?

.....

Moin mèm klou.